

T.N.V.

01, place du Portalet

34820 Teyran

tél : 0467705096

SEPTEMBRE 2013

Teyran Nature Village

Le Journal

Editorial

Fidèle à ses objectifs, TNV participe à tous les dossiers environnementaux qui concernent Teyran, et ceci, en toute indépendance politique. Nous garderons notre neutralité vis à vis des différents candidats aux municipales de 2014.

Cela ne nous interdit pas de donner notre avis sur les dossiers en cours. Par exemple nous sommes heureux d'annoncer notre collaboration avec la municipalité actuelle en ce qui concerne la création d'un itinéraire botanique à Teyran. C'est un projet qui nous occupe depuis plusieurs années et l'on s'achemine vers une réalisation possible cet automne.

Par contre nous sommes en désaccord sur l'extension de la ZAC pour y inclure les projets de résidences pour seniors et étudiants. Nous n'avons aucun a priori contre les ZAC, les résidences pour seniors ou les résidences d'étudiants mais ce projet nous semble inopportun à Teyran pour les raisons que nous développons dans ce journal.

Indépendamment de ces sujets, nous avons à cœur de poursuivre nos actions d'animation auprès des écoles sur les sujets environnementaux. Nous y consacrons la plus grande partie de nos dépenses. Cette année nous avons financé une animation autour des plantes de garrigue au primaire. Nous avons aussi animé la sortie d'une classe de maternelle sur le parcours de santé dans le but d'y découvrir les arbres, arbustes et quelques fleurs.

J.P. Dufour

Le Sentier Botanique de Teyran

Dans le journal de TNV de 2012 nous avons proposé la création d'un sentier botanique. Il empruntait essentiellement des chemins de la colline de Couqueirolles à l'est de Teyran et nous y avons choisi dix « stations » que nous avons rapidement décrites. Nous avons aussi proposé plusieurs possibilités d'aménagement.



Nous avons eu plusieurs échos favorables à cette initiative mais avec au moins une critique concernant la « station 9 ». On côtoie là le Painball de Teyran et cet équipement et sa clôture sont unanimement considérés comme très laids par les promeneurs (voir article en page 4).

Pour éviter cette difficulté nous avons adopté le nouvel itinéraire décrit ci-après. Cela s'est fait après de multiples séances de travail et sorties sur le terrain. Nous tenons à remercier les associations SHHNH et Telabotanica qui nous ont aidé pour le travail scientifique.

Nous remercions la municipalité de nous avoir apporté son soutien. Depuis cet hiver, Monsieur Salvatore Dauria, responsable de la Commission Environnement à Teyran, a coordonné plusieurs contacts entre la municipalité, l'ONF et TNV. L'ONF doit confectionner et poser les différents panneaux jalonnant le sentier botanique et la municipalité financera les travaux avec l'aide de différentes subventions.

SOMMAIRE :

Pages 2 et 3: Itinéraire Botanique

Pages 4 : Paintball, Teyran et l'Agglomération montpelliéraine

Page 5 et 6: Dossier ZAC

Page 7 : TNV et les écoles

Page 8 : La décharge de Castries, Agenda de TNV, Humour.

Sentier botanique de Teyran : station du frêne



Feuilles de frêne



Ici, nous découvrons les arbres et arbustes les plus fréquents de la garrigue : pin pignons ou parasols (*Pinus pinea*), chênes verts (*Quercus ilex*), chênes kermès (*Quercus coccifera*) à feuilles piquantes, cades (*Juniperus oxycedrus*), filaires (*Phyllaria angustifolia* et *latifolia*), genêt scorpion (*Genista scorpius*) très piquant, salsepareille (*Smilax aspera*), liane appréciée par les schtroumpfs.

Plus rares, on trouve aussi frêne (*Fraxinus angustifolia*), micocoulier (*Celtis australis*), olivier (*Olea europaea*), érable de Montpellier (*Acer monspeliensis*), rosier, chèvrefeuille (*Lonicera implexa*), nerprun (*Rhamnus alaternus*).

Amusez-vous à trouver ces plantes, avec le plan...
Entre cette station et la suivante on peut voir quelques pins d'Alep (*Pinus halepensis*) plus hauts et moins touffus que les pignons.



Micocoulier



Érable de Montpellier

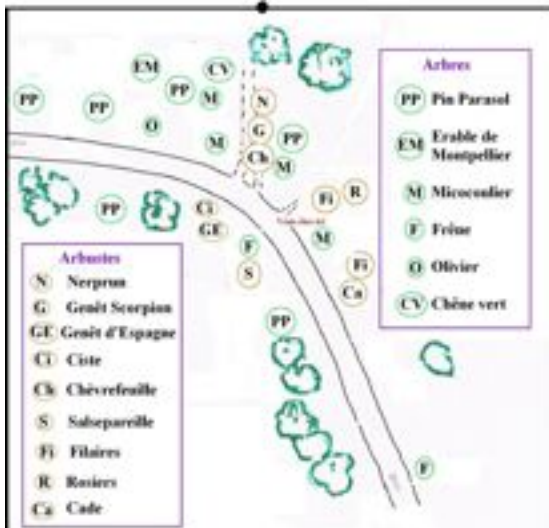


Salsepareille



Nerprun alaterné

Ce sentier a été élaboré par l'association TSV (Teyran Nature Village) avec l'aide des associations MSHNH (Société d'Herminologie et d'Histoire Naturelle de l'Hérault) et Telabotanica. Il a été techniquement réalisé par l'ONF et financé par la municipalité de Teyran. Plus de précisions concernant les plantes, en particulier les herbacées, sur www.tsv.fr



Le sentier botanique sera matérialisé sur le terrain par ces quatre panneaux placés en des lieux caractéristiques appelés "stations" où l'on peut voir une série de plantes emblématiques de la garrigue.

Sur chaque panneau sont dessinés un plan de situation par rapport à l'ensemble du circuit et un plan du lieu qui indique où se trouvent les arbres et arbustes à observer. On y trouve aussi des propositions d'herbacées à chercher à cet endroit-là. Vous trouverez ici nos projets pour ces panneaux.

Sentier botanique de Teyran : station de l'arbre de Judée



On ne trouvera des arbres de Judée (*Cercis silicestrum*) que dans ce secteur.

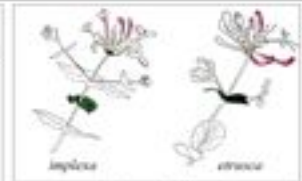


Remarquez les ronces (*Rubus ulmifolius*), les cistes de Montpellier (*Cistus monspeliensis*), le thym (*Thymus vulgaris*) et la badasse (*Dorycnium pentaphyllum*).

Selon la saison, on peut voir la mauve (*Malva sylvestris*), l'aphyllante de Montpellier (*Aphyllantes monspeliensis*), le fenouil (*Foeniculum vulgare*), la vipérine (*Echium vulgare*)...

A quelques pas de là, de part et d'autre du chemin, on trouvera les deux variétés de chèvrefeuille : *Lonicera implexa*, arbrisseau persistant à feuilles coriaces et *Lonicera etrusca*, plutôt grimpant aux feuilles plus claires et caduques.

Un peu plus loin, à gauche, vous trouverez le premier cèdre (*Cedrus atlantica*) du sentier. Arrêtez vous pour découvrir dans son entourage le fragon (*Ruscus aculeatus*), le genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), le pied-de-coq (*Dorycnium hirsutum*), la garance voyageuse (*Rubia peregrina*), l'herbe au bitume (*Psoralea bitumosa*), l'aristolochie (*Aristolochia pistolochia*), une sorte de marguerite (*Anthemis arvensis*) et une orchidée (*Barlia robertiana*), ... et bien d'autres (la liste est sur le site tnv.fr, avec les dates de floraison).



chèvrefeuilles

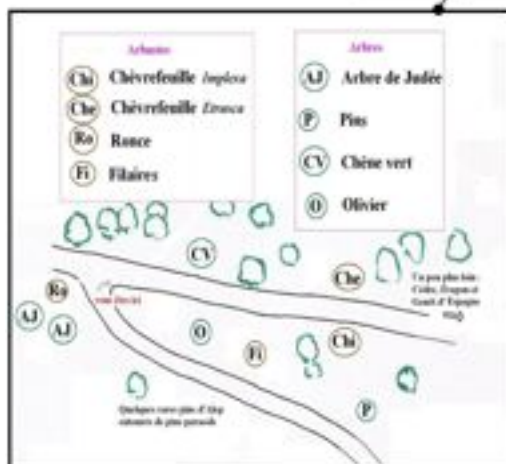


aphyllante



fragon

Sur les talus, faites connaissance avec quelques graminées : la « baouque » ou herbe à moutons (*Brachypodium retusum*), les bromes (*Bromus rubens* à feuilles poilues, et *Bromus madritensis* à feuilles glabres), la laiche (*Carex halleriana*), le pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*)...



Sentier botanique de Teyran : station du vallon des iris



En avril le tapis d'iris sauvages (*Iris lutescens*) de ce vallon pierreux fleurit en jaune et bleu, et de nombreux poiriers sauvages (*Pyrus amygdaliformis*) se couvrent de fleurs blanches.

Vous trouverez un grand cormier (*Sorbus domestica*) et d'autres plus petits, un petit bosquet de filaires (le plus petit étant *Phyllirea angustifolia*) et des cades, cistes, genêts scorpions, romarins, nerpruns, phlomis lychnite, ...

Et au niveau du sol, s'étalent des géraniums (*Geranium robertianum* et *rotundifolium*), un liseron (*Convolvulus cantabrica*), mais aussi *Tordylium apulum* à belles fleurs blanches, *Argilobium zanonii*, *Anthyllis vulneraria*, ...

On découvre aussi les tulipes sauvages (*Tulipa australis*) en arrivant au chemin forestier.

Partez à gauche sur ce chemin bordé de touffes d'asphodèles (*Asphodelus cerasiferus*).

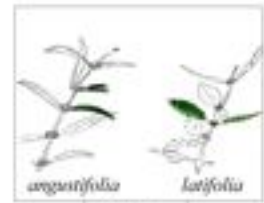
Avant le premier croisement, on rencontre un petit orme (*Ulmus campestris*) au bord du chemin. Ensuite débute une plantation de cèdres (*Cedrus atlantica*). Continuez tout droit jusqu'en haut de la colline.

NE CUEILLEZ PAS LES FLEURS. LAISSEZ-LES SE REPRODUIRE.



Cormier

Tulipe sauvage



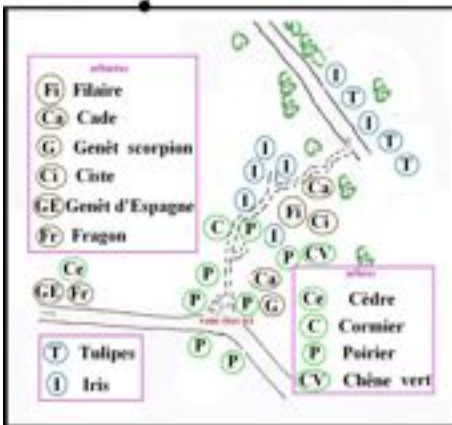
angustifolia

latifolia

Filaires

Des lichens ornent les rochers calcaires de ce vallon :

Vericaria marmorea (rose)
Caloplaca aurantia (jaune)
Colema cristata (noir)

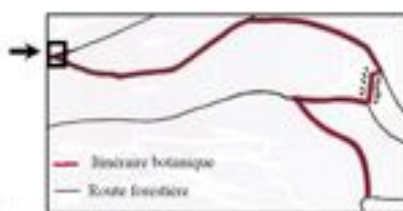


L'ONF confectionnera les panneaux à partir de ces modèles.

Bien entendu, la nature et les observations vont varier au fil des saisons. Nous avons relevé pour cette année les dates de floraison de la plupart des plantes rencontrées ici, dont la liste est bien plus importante que celle évoquée sur les panneaux.

Ces données seront accessibles sur le site tnv.fr, rubrique « sentier botanique ». Un lien avec des sites botaniques y sera également proposé. Si vous voulez connaître les plantes de garrigue, la référence aux données du site internet sera indispensable.

Sentier botanique de Teyran : station panorama



Admirez le panorama, de droite à gauche : la Grande Motte, l'étang de l'Or, Castries et son château, l'aqueduc, la garrigue....

En montant vous aurez peut-être remarqué au bord du chemin un petit arbuste (*Cneorum tricoccon*), des prunelliers (*Prunus spinosa*), et des lianes qui se mêlent aux chênes kermès : une clématite (*Clematis flammula*) et l'herbe aux femmes battues (*Tamus communis*).

Ici, on est en milieu ouvert. La végétation est plus rase. Les chardons et les euphorbes sont les plus visibles.

Remarquez une touffe de marrube (*Marrubium vulgare*), une sauge (*Salvia verbenaca*), le souci sauvage (*Calendula arvensis*), des plantains (*Plantago lanceolata* et *afra*), la centranthe chausse-trappes (*Centranthus calcitrapa*), ...et bien d'autres à découvrir sur le site tnv.fr

LES EUPHORBES :

La grande euphorbe (*Euphorbia characias*), l'euphorbe des moissons (*Euphorbia segetalis*), l'euphorbe réveille-matin (*Euphorbia helioscopia*), l'euphorbe fluette (*Euphorbia exigua*).

LES CHARDONS QUI ABONDENT ICI :

Tyrinnus leucographus, des traits blancs perpendiculaires aux nervures sur les feuilles, fleurs blanchâtres sur un très long pédoncule.

Carduus pycnocephalus, 2 ou 3 capitules serrés au sommet, feuilles feutrées de blanc ou gris, très abondant.

Carduus nigrescens subsp. *vivariensis*, capitule globuleux, fleur rose foncé, très épineux, polymorphe.

Carthamus lanatus, capitules de fleurs jaunes, feuilles très découpées.

Onopordum, les plus grands des chardons, aux fleurs en forme d'artichaut : *illyricum* plutôt gris, à feuilles piquantes et *tauricum* vert, plus grand, à feuilles collantes et tous les hybrides.

D'AUTRES MOINS FREQUENTS :
Leuzea confiera, gros involucre brillant en forme de pomme de pin.
Silybum marianum, le chardon-marie, fleur bleue et feuilles marbrées de blanc.
Carlina corymbosa, fleur jaune, tige rouge,
Echinops ritro, fleur bleue, revers des feuilles blanc.



Cneorum tricoccon

Tyrinnus leucographus

Carduus pycnocephalus



Carduus vivar

Carthamus lan.



Onopordum

illyricum

hybride



Le Paintball est situé sur le bas de la colline est de Teyran dans un terrain communal loué par la municipalité. Cette zone est en EBC (Espace Boisé Classé) et, à ce titre, son utilisation et le type d'aménagement qu'elle peut supporter est strictement encadré par la loi. Depuis le début TNV estime que ce paintball, ses équipements, ses très hautes et très peu esthétiques clôtures sont contraires à la loi. Indépendamment de tout jugement de valeur concernant l'activité et l'opportunité paintball en elle-même, il nous semble que c'est une erreur d'avoir permis son implantation à cet endroit.

Teyran et l'agglomération urbaine de Montpellier

Le point crucial qui nous soumet au 25% de logements sociaux est que Teyran est considéré par l'INSEE comme faisant partie de l'agglomération urbaine de Montpellier. Le critère est qu'il n'y a pas de coupure de plus de 200 m entre les constructions teyrannaises et celles des villages voisins déjà dans l'agglomération de Montpellier. D'après ce que dit notre maire, l'INSEE s'est basé sur le fait que certaines constructions du Crès sont à moins de 200 m de certaines constructions de Teyran (la Draye, toute récente et encore en construction, n'aurait pas été prise en compte). Pour tenter d'échapper à la contrainte des 25% de logements sociaux, le maire a déposé un recours en justice contre cette estimation de l'INSEE.

Or tout le monde peut voir qu'il y a déjà au moins une maison teyrannaise qui est à moins de 150 m des dernières maisons de la Draye, le nouveau quartier de Jacou ; pire, il est prévu que la Draye soit étendue sur une zone encore plus proche de cette maison teyrannaise. Le juridisme de notre maire ne pourra, au mieux, que reculer un peu les échéances.

Par manque de prévoyance nos élus n'ont pas su préserver la coupure verte entre Teyran et les communes du sud : nous faisons partie de l'agglomération urbaine de Montpellier !

La ZAC de Teyran pourrait servir à réaliser ces logements sociaux qui manquent cruellement dans notre agglomération.



ZAC de Teyran

Le Conseil municipal vient de voter la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Teyran dans sa séance du 1 juillet 2013.

Cette procédure est destinée à créer une opération planifiée sur une grande zone. Cela peut concerner des logements, des entreprises, des commerces, des équipements publics...La commune peut aménager elle-même cette zone ou déléguer ce travail à une entreprise privée.

Elle se déroule en trois temps :

Phase 1- La municipalité propose le périmètre et un projet qu'elle soumet à la concertation du public suivant des modalités définies en Conseil Municipal.

Phase 2- Le Conseil Municipal tire le bilan de cette concertation et vote la création de la ZAC en conformité avec le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la concertation. Jusque là le projet n'a pas vraiment à être en conformité avec le PLU.

Phase 3- Le Conseil Municipal décide la réalisation de la ZAC (choix de l'aménageur..) ; il doit aussi alors lancer les éventuelles modifications ou révisions du PLU que nécessite le projet.

Où en est-on à Teyran ?

La ZAC du PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), accepté en juillet 2010, prévoit une telle ZAC, en deux zones : le site 1 à l'ouest, le site 2 à l'est. Le périmètre total est de 11,6 hectares. Le conseil municipal avait lancé la phase de concertation sur ce périmètre en février 2010. C'est dans ce cadre qu'eût lieu une réunion publique en février 2012 pour présenter le projet. On a ainsi appris que cette zone ne serait consacrée qu'à la construction de logements ; aux alentours de 220. Pour des raisons diverses cette phase n'avait pas encore abouti en septembre 2012.

Projets d'urbanisme parallèles

Entre temps la mairie avait lancé deux autres projets d'urbanisme : une résidence pour étudiants et une résidence pour séniors dans la zone de Gratesolle.

Dans le PLU c'est une zone AU pas encore constructible. La réalisation de ces deux projets requerrait donc de modifier le PLU pour rendre constructibles les terrains concernés. Par deux fois le conseil municipal a tenté de faire passer ces projets par une procédure de "révision simplifiée" ; par deux fois les services préfectoraux ont refusé au motif du "manque d'intérêt général". Rappelons que le Conseil d'Etat insiste sur le fait que « l'intérêt général se situe, depuis plus de deux cents ans, au cœur de la pensée politique et juridique française, en tant que finalité ultime de l'action publique ».



La ZAC dernière version

Pour pouvoir mener à bien malgré tout ces derniers projets la municipalité a imaginé le stratum suivant.

La zone concernée est contiguë du site 1 de la ZAC du PLU ; agrandissons le périmètre de ce site 1 pour y inclure ces deux projets !

La loi permet cette opération : les phases 1 et 2 des ZAC n'imposent pas que les zones prévues soient des zones constructibles. **Cependant il faudra, au moment de lancer la phase 3, mettre le PLU en conformité : le réviser pour rendre constructibles les zones prévues pour les résidences étudiants et séniors...**

Nous ne comprenons pas pourquoi ces deux opérations deviendraient « d'intérêt général » parce qu'elles sont intégrées à une ZAC.

Cela reviendrait à dire que le recours à la procédure ZAC serait un moyen de contourner l'intérêt général ; **nous sommes curieux de connaître l'avis des tribunaux sur cette question !**

En attendant le dernier projet de ZAC concerne donc 14,3 hectares, dont 2,7 pour les résidences rajoutées. **Au total cela devrait concerner à peu près 390 logements.**

Les réflexions de TNV à propos de la ZAC.

Le grignotage des espaces.

Teyran, du fait de sa proximité de Montpellier, est soumis à une **forte pression immobilière** et il faut préserver le maximum d'espaces naturels et agricoles.

TNV s'est souvent exprimé sur ce point, en particulier lors des enquêtes publiques concernant les résidences étudiants et seniors. **Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) avait été accepté par les instances de notre Communauté de Communes** en décembre dernier. Il a été refusé récemment par le préfet notamment parce qu'il y relève « **une consommation excessive d'espaces agricoles et naturels due à des objectifs démographiques trop importants, une maîtrise déficiente de l'étalement urbain, une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité insuffisante compromettant l'avenir de ce territoire** ».

Rappelons qu'un SCOT est un très gros dossier ; le notre a demandé pas loin de 8 années de travail. Le cœur de ce travail est le DOG (Document d'Orientations Générales que l'on peut obtenir sur www.scot-picsaintloup.fr). En particulier il prend soin de délimiter les zones agricoles « à enjeu fort » qu'il faut protéger en priorité. La carte de ces zones figure en page 13 de ce document et, à plus grande échelle, en page 94 en ce qui concerne Teyran, dans la partie « cartographie » du DOG (version finale de décembre 2012). **Le lecteur attentif sera surpris d'y voir que plus de la moitié des 2,7 hectares de la zone prévue pour les résidences étudiants et seniors est dans ce secteur « agricole à enjeu fort » !**



Non respect des prescriptions de mixité sociale.

Dans le Journal de TNV de 2012 nous avons rapporté des extraits d'un courrier du Préfet qui soulignait qu'il manquait à peu près 300 logements sociaux à Teyran. D'ailleurs la présentation du budget de notre commune (voir p. 8 du Journal de Teyran 2013) montre que **nous subissons déjà 35156 euros de pénalités** de ce fait. Malheureusement pour nous la loi Duflot du 18 janvier 2013 aggrave cette situation : on passe de 20% de logements sociaux obligatoire à 25% ...

Dans le projet de ZAC il est bien prévu 25% de logements sociaux sur la ZAC mais c'est « hors résidence seniors et résidence étudiants ». Donc un rapide calcul montre qu'il manquera de l'ordre de 27 logements sociaux sur cette ZAC. **On aurait pu profiter de la ZAC pour réduire le manque logements sociaux : au contraire elle l'aggrave très fortement !**

Appel d'offre faussé ?

La mairie a annoncé qu'elle ferait appel à un aménageur privé pour cette ZAC ; c'est discutable mais c'est possible ; dans ce cas la loi

impose **une procédure d'appel d'offre pour désigner cet aménageur de la manière la plus transparente possible**. La mairie affirme dans le même temps que les projets de résidences étudiants et seniors resteront tels qu'ils étaient prévus avant modification du périmètre ZAC. Est-ce que cela veut dire que ce sont les promoteurs privés qui sont à l'origine de ces deux projets qui vont les aménager ? Cela reviendrait-il à désigner les aménageurs avant l'appel d'offre, en contradiction avec la loi ?

Conclusions : Nous n'avons aucun a priori ni contre les ZAC, ni contre les résidences pour étudiants, ni contre les résidences pour seniors. Cependant les éléments précédents nous semblent montrer que les projets de résidences étudiants et seniors, telles que prévues, sont inopportuns à Teyran, voire illégaux. On devrait au moins ramener le périmètre de la ZAC à celui qui était prévu dans le PLU.

Il faudrait aussi profiter de la ZAC pour réduire le manque de logements sociaux.

TNV et les écoles

TNV a toujours à cœur de poursuivre ses actions d'animation et de sensibilisation auprès des écoles sur les sujets environnementaux et de développement durable. Nous y consacrons la plus grande partie de nos ressources.

Cette année nous avons financé une animation autour des plantes de garrigue au primaire avec les animateurs de l'association "Label Bleu". Nous avons aussi animé une sortie d'une classe de maternelle sur le parcours de santé dans le but d'y découvrir les arbres, arbustes et quelques fleurs.

Sortie en maternelle

Mardi 25 juin la classe des moyens (Mme Laurence) s'est transportée de 10 h à 11h sur le parcours santé. Des membres de TNV les accompagnaient pour leur apporter une aide dans l'observation et l'identification de quelques espèces végétales.

Le temps était de la partie, il faisait beau, ni trop chaud, ni trop froid..

Les enfants ont été divisés en deux groupes de 15. Chaque groupe, accompagné de 3 adultes s'est intéressé successivement aux arbres de la garrigue, à leurs fruits, puis aux plantes et aux fleurs.

Ils ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient. Ils ont également récolté des échantillons de feuilles, brindilles et fleurs, ce qui va permettre à la maîtresse un travail en classe qui prolongera la sortie.

Une petite fille nous a d'ores et déjà montré ses talents d'artiste. Elle a créé avec une pomme de pins et des fleurs, pendant la promenade, une très jolie composition.

Rendez vous est déjà pris à la rentrée scolaire pour les autres classes de Maternelle.



Animation en Primaire

Thème de l'intervention : Biodiversité, découverte du monde vivant, du milieu de la garrigue et sa préservation.

Deux classes concernées seulement.

Déroulement du projet :

- Séance 1 : « La garrigue et ses secrets » :

Objectifs : Faire émerger les représentations initiales des élèves sur la garrigue, localiser les différents éléments qui constituent notre paysage, favoriser l'utilisation d'outils pour observer

et comprendre un milieu. - Montrer et décrire les différentes espèces végétales de la garrigue qui ont été utilisées par l'homme

- Séance 2 : Préparation de l'exposition.

Objectif : Accompagner les élèves dans la réalisation de panneaux de sensibilisation

- Avec l'aide de la maîtresse et de l'animatrice, les élèves vont réaliser des panneaux de sensibi-

lisation sur la flore méditerranéenne. Ils constitueront des groupes de travail selon les différents thèmes abordés durant notre projet.

- Bilan du projet avec les enfants.

Le compte rendu sera disponible au Forum des Associations début septembre et sur internet.

La décharge de Castries.

TNV est l'une des associations qui ont œuvré pour la création de l'**Association du Collectif Intercommunal de la Décharge de Castries (ACIDC)**. Ces dépôts génèrent des nuisances anormales surtout pour les riverains de Guzargues, Saint Drézéry et Montaud, plus épisodiquement, pour ceux de Teyran et Assas et, dans une moindre mesure, ceux de Castries. Le but d'ACIDC est de lutter contre ces problèmes et contre l'extension annoncée de cette décharge ; elle se veut aussi porteuse de projets pour résoudre ces problèmes de gestion de déchets.

En juin dernier, lors d'une réunion publique tenue à Teyran, les dirigeants de cette association répondaient aux questions de Midi-Libre :

Quel est l'état d'avancement du projet d'extension ?

« Nous nous heurtons à un mur. Le budget du second casier (l'extension) vient d'être voté. Il devrait ouvrir en 2014. Certains évoquent un troisième...».

Où en est votre action contre l'ouverture d'un second casier ?

« L'association se prépare à déposer un recours juridique...Des manifestations seront organisées dans les prochains jours...»

Quelles sont les craintes des habitants qui jouxtent le site ?

«La première nuisance, ce sont les odeurs. Sans parler des mouches et des goélands, preuves que les déchets qui arrivent à Castries contiennent de la matière organique. Or, en théorie, le site ne devrait recevoir que des déchets inertes. Sans oublier, les risques pour les eaux souterraines. Sur ce point une contre-expertise est attendue... La conclusion ferait débat... Enfin les émanations de gaz sont bien plus élevées que prévu...»

Quelles solutions proposez-vous ?

«...revoir la gestion des déchets en amont. C'est à la source qu'il faut traiter le problème pour que les déchets qui arrivent d'Amethysts soient déjà traités...»

A Montpellier on a choisi l'option TMB (Tri Mécano-Biologique) en amont de la méthanisation pour tenter d'éviter un tri rigoureux à la source des déchets fermentescibles car les usagers ne jouent pas le jeu et ne trient pas eux-mêmes leurs déchets. Or cela ne fonctionne pas. Nous conseillons au lecteur intéressé de se connecter sur les sites internet cniid.org ou arivem.free.fr



Tri sélectif ?

A retenir

20 octobre 2013 : Vide-grenier d'automne à la Salle des Fêtes de Teyran (8h à 17h)
Inscriptions préalables pour les places abritées.
13 avril 2014 : Vide-grenier de printemps.
19 octobre 2014 : Vide-grenier d'automne.

Si vous êtes sensibles aux problèmes de votre environnement et au patrimoine teyrannais...

Rejoignez nous et/ou participez à nos réunions mensuelles ouvertes à tous (tél. 04 67 70 50 96, mail : dufourh@netcourrier.com).

Venez débattre des questions qui vous tiennent à cœur.

Notre site : www.tnv.fr